



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 14 janvier 2019*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le quatorzième jour de janvier 2019 à 20h.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Gilbert Vachon  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018
  - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018 - Budget
  - 2.3. Adoption des comptes
  - 2.4. Avis de motion règlement sur la gestion contractuelle
  - 2.5. Avis motion règlement emprunt chargeur sur roue et souffleur
  - 2.6. Adoption règlement taxation
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
  - 3.1. Rapport urbanisme
  - 3.2. Circulation des camions et véhicules outils (lourds)
- 4. Travaux publics**
  - 4.1. Système GPS camion
  - 4.2. 378, 8e rang Est
- 5. Sécurité publique et incendie**
  - 5.1. Rapport d'intervention décembre 2018
  - 5.2. Offre de service plan sécurité civile
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
  - 6.1. Commandites
  - 6.2. Entente de service DEK Hockey

6.3. Multi-Aventures 2019

**7. Affaires nouvelles**

**8. Période de questions**

**9. Divers**

9.1. Lecture de la correspondance

9.1.1. TECQ 2019-2023

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

**10. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 1-01-2019**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

**2. Administration générale et greffe**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018**

**Résolution 2-01-2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018 - Budget**

### **Résolution 3-01-2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.3 Adoption des comptes**

### **Résolution 4-01-2019**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de décembre 2018 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 141 028.71\$.

Adoptée

## **2.4 Avis de motion règlement sur la gestion contractuelle**

Monsieur le conseiller Alain St-Hilaire donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 370-2018 concernant la gestion contractuelle.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

## **2.5 Avis motion règlement emprunt chargeur sur roue et souffleur**

Monsieur le conseiller Gilbert Vachon donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 371-2019 concernant un règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 295 000\$ pour l'achat d'un chargeur sur roues et souffleur.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

## **2.6 Adoption règlement taxation**

### **Résolution 5-01-2019**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a adopté le budget de l'exercice financier 2019 en date du 3 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions ;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du présent règlement ont dûment été donnés lors de la séance de ce conseil tenue le 5 novembre 2018 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement 369-2019 : Règlement imposant la taxation 2019 soit adopté.

Adoptée

## **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois de décembre est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

### **3.2 Circulation des camions et véhicules outils (lourds)**

#### **Résolution 6-01-2019**

ATTENDU QU'un entrepreneur demande à la Municipalité d'autoriser la circulation des véhicules lourds dans le 4e Rang;

ATTENDU QUE les véhicules lourds sont autorisés présentement dans le 6e Rang et que ce rang appartient au Ministère des Transports;

ATTENDU QU'autoriser la circulation des véhicules lourds sur une route nécessite de l'entretien supplémentaire au niveau du déneigement et de la surface roulante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la présente demande et de maintenir l'interdiction des véhicules lourds dans le 4e Rang.

Adoptée

#### **4. Travaux publics**

##### **4.1 Système GPS camion**

###### **Résolution 7-01-2019**

ATTENDU QUE la Municipalité désire installer des GPS à ses véhicules routiers ;

ATTENDU QUE des prix ont été demandé à Technologies CDWare et se résume comme suit:

|                |                    |
|----------------|--------------------|
| Première année | 4 419.95\$ + taxes |
| Frais annuels  | 922.20\$ + taxes   |

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acquérir des GPS au coût de 4 419.95\$ avant taxes, comprenant les frais récurants pour la première année par l'intermédiaire de Technologies CDWare.

Adoptée

##### **4.2 378, 8e rang Est**

###### **Résolution 8-01-2019**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une facture de Rénovation Marc Bolduc pour la réparation d'entrées et terrassement au 378, 8e Rang Est au montant de 1984,50\$ avant taxes;

ATTENDU QUE cette facture fait suite à des travaux réalisés à l'été 2017 dans le 8e Rang Est;

ATTENDU QUE le propriétaire se sent brimé puisque la hauteur du rang a subit une hausse par rapport à son terrain;

ATTENDU QUE la Municipalité juge la situation de M. Bolduc acceptable et ne croit pas apporté de préjudice au propriétaire;

ATTENDU QUE la facture de M. Bolduc comprend également le coût de remplacement d'une boîte aux lettres endommagée ;

ATTENDU QU'aucun élément ne laisse croire que la boîte aux lettres a été brisée par la déneigeuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser de payer la facture pour la réparation du terrain et de la boîte aux lettres;

DE fermer le dossier de réclamation.

Adoptée

## **5. Sécurité publique et incendie**

### **5.1 Rapport d'intervention décembre 2018**

#### **Résolution 9-01-2019**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de décembre 2018 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

### **5.2 Offre de service plan sécurité civile**

#### **Résolution 10-01-2019**

ATTENDU QUE, selon le nouveau *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, chaque municipalité doit élaborer, au plus tard d'ici le 9 novembre 2019, son plan de mesures d'urgence en vue de respecter les exigences règlementaires;

ATTENDU QUE le coût relié à ces nouvelles exigences sera couvert par le programme d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres;

ATTENDU QU'une offre de services regroupée a été soumise par la firme Priorité StraTJ à 7 municipalités de la MRC Robert Cliche permettant d'optimiser les investissements en temps, ressources humaines et financières, soit:

- 1 217.86\$ pour l'application STRATJ;

- 8 364.25\$ pour la collecte de données et l'analyse, l'élaboration du plan d'intervention, l'élaboration de 5 plans particuliers d'intervention, la formation introductive à la sécurité civile pour les responsables et substituts de l'Organisation municipale en sécurité civile, la révision et la préparation des missions, deux simulations, la formation aux élus, la formation des responsables de la mission *Services aux sinistrés* niveau 1 & niveau 2, la formation *Gestion du stress en mesure d'urgence*, un ensemble complet de communication aux citoyens ainsi que du matériel d'affichage.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE débiter la démarche d'élaboration de notre plan des mesures d'urgence par l'acceptation de l'offre de services de Priorité straTJ.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

## **6.1 Commandites**

Aucune demande.

## **6.2 Entente de service DEK Hockey**

### **Résolution 11-01-2019**

ATTENDU QUE l'OTJ St-Odilon est en démarche pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour l'ajout d'une multi-surface, permettant entre autre le DEK hockey;

ATTENDU QU'une entente doit être conclue entre la Municipalité et l'OTJ pour assurer la continuité du projet et l'accessibilité à la population;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Denise Roy, mairesse, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de service avec l'OTJ St-Odilon.

Adoptée

## **6.3 Multi-Aventures 2019**

### **Résolution 12-01-2019**

ATTENDU QUE La Maison des Jeunes de la MRC Robert-Cliche sollicite la collaboration de la Municipalité pour le programme d'été Multi-Aventures 2019, soit 100\$ du participant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE participer au programme Multi-aventure 2019;

D'accepter tous les participants de St-Odilon en accordant un montant de 100\$ par inscription.

Adoptée

## **7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

## **8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

## **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.1.1 TECQ 2019-2023**

La directrice générale informe le conseil que les modalités complètes de la TECQ 2019-2023 demeurent à être approuvées au début de 2019 par le gouvernement. Des lettres de confirmations d'enveloppes signées par la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation seront transmises par la suite à chacune des municipalités. Subséquemment, les modalités et autres instructions de la TECQ 2019-2023 seront précisées sur le site WEB du MAMH.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

### **9.3 Rapport mairesse**

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

## **10. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 13-01-2019**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h15.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Denise Roy,**  
**Mairesse.**

---

**Dominique Giguère,**  
**Directrice générale.**